Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Avocats
Agents de brevets et de marques de commerce

Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria, bureau 3700
C. P. 242
Montréal (Québec) H4Z 1E9
Canada

+1 514 397 7400 Numéro général
+1 514 397 7600 Télécopieur
1 800 361 6266 Sans frais

fasken.com

FASKEN MARTINEAU

Pierre-Olivier Charlebois
Direct (514) 397 5291
pcharlebois@fasken.com

Le 30 octobre 2017
No de dossier : 16931/115805.00184

PAR SDÉ ET PAR MESSAGER

Monsieur Pierre Méthé, Secrétaire par intérim
Régie de l'énergie
800, Place Victoria, 2e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 2A2

Objet : **PLANIFICATION DE L'AUDIENCE DE LA FCEI - PHASE 2**
Demande pour la fermeture réglementaire des livres de Gazifère Inc. pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, demande d'approbation du plan d'approvisionnement et demande de modification des tarifs de Gazifère Inc. à compter du 1er janvier 2018
Dossier : R-4003-2017, Phase 2

Monsieur Méthé,

En réponse à votre correspondance du 26 octobre 2017, la FCEI dépose par la présente les informations relatives à la planification de l'audience dans le dossier cité en rubrique.

En ce qui concerne la partie de l'audience tenue à huis clos concernant le SPEDE, la FCEI entend y participer, mais ne prévoit aucune présentation de preuve, ni contre-interrogatoire des témoins de Gazifère sur ce sujet. La FCEI se réserve cependant cinq (5) minutes pour présenter son argumentation, le cas échéant.

En ce qui concerne les autres panels lors de la partie publique de l'audience :

- le temps requis pour l'adoption de la preuve écrite et la présentation des points importants de la preuve est de quinze (15) minutes. Le témoin ordinaire sera Antoine Gosselin;
- la FCEI ne prévoit pas contre-interroger les témoins de Gazifère, mais se réserve vingt (20) minutes pour le contre-interrogatoire des autres intervenants, le cas échéant.
- le temps requis pour l'argumentation sera de quinze (15) minutes.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, monsieur Méthé, l'expression de nos salutations distinguées.

FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Signée en son absence par :Jean-Philippe Therriault
Pierre-Olivier Charlebois
POC/mb